

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le mercredi 24 juin 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 19, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Présents : Allais, Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Ponzo, Trolet, Zamora. *Absente* : Reynier (pouvoir à Trolet).

Conseil municipal du 24 juin 2015
--

Compte rendu

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Le compte rendu du 11 mai 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire, et le Conseil municipal approuve à l'unanimité : financement par les amendes de police de traçages de passages piétons et de panneaux signalétiques.

Devis pour le skate parc et demande de subvention à Mme la Sénatrice de la Drôme

Le Maire présente le projet de skate parc pour enrichir l'aire de jeux à côté des cours de tennis pour une 1^{re} phase (bowl) de travaux d'un montant de 53 850 € HT, selon le devis de l'entreprise Val-Rhône TP. Il propose de l'adopter et de demander à Mme la Sénatrice une subvention de 7000 euros au titre de la dotation parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet par 16 voix pour, 2 voix contre (Allais, Montaud) et 1 abstention (Corbel).

Règlement de la cantine

Le Maire et le Premier Adjoint présentent le projet de règlement de la cantine, qui a fait l'objet d'une concertation avec les directeurs d'écoles, les délégués de parents et l'association des parents d'élève. Il ne fait l'objet d'aucune observation particulière. Les parents d'élève ont demandé, pour ceux qui souscriraient l'abonnement (paiement sur facture : tarifs 1^o et 2^o), si les tickets leur restant à la fin de l'année scolaire présente seront repris. Le Premier Adjoint dit qu'ils seront repris et déduits de la première facturation de la rentrée de septembre.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'adopte par 18 voix pour et 1 abstention (Montaud).

PEdT¹ pour les TAP¹

Le Premier Adjoint présente le projet de PEDT, qui organise les TAP. Il est notamment indispensable pour obtenir un assouplissement des taux d'encadrement, par exemple, une animatrice pour quatorze enfants à la maternelle, au lieu de dix.

Après avoir pris connaissance du projet du PEDT, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Création au 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants

Suite à la récente réussite de Mme Besson au concours d'éducateurs de jeunes enfants, le Maire propose de la nommer stagiaire sur un emploi créé pour elle et de supprimer son emploi actuel (contractuel pendant trois ans). Mme Besson est employée à la crèche depuis octobre 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1^{er} septembre 2015 et de supprimer

¹ PEDT : Projet éducatif territorial. TAP : Temps d'Activités périscolaires.

l'emploi non permanent.

Renouvellement du contrat de Mme Chovelon

Le Maire rappelle que Mme Chovelon est employée depuis juillet 2012 à différents postes (ménages, cantine, TAP¹). Il propose de renouveler pour un an, à compter du 1^{er} septembre 2015, son contrat de 24 heures 30 par semaine. Le Premier Adjoint dit qu'il y aura un ajustement de ses heures courant octobre, en raison de ses missions. Après avoir pris connaissance du projet de contrat, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer.

Avenant au contrat de Mme Wazlak

Le Maire rappelle que Mme Wazlak est employée dans l'administration depuis mars 2015. Il propose de modifier son contrat, à la demande du Trésor public, pour permettre le remboursement des frais de déplacement (formations à l'urbanisme, en l'occurrence). Le Maire et le Premier Adjoint proposent aussi, au vu de la qualité de son travail, de lui octroyer une prime mensuelle de 150 euros nets à compter du 1^{er} juillet. Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer.

Fixation de la journée de solidarité

Le Maire rappelle qu'en 2004, l'État a instauré une journée de solidarité envers les personnes âgées : un jour férié dans l'année est converti depuis 2005 en jour de travail. La pratique de la Mairie était, sauf pour les agents aux écoles, de fêter le lundi de la Pentecôte et d'attribuer aux agents 24 jours de congés annuels. Il est proposé de se conformer à la loi : le lundi de la Pentecôte sera travaillé (sauf aux écoles, le cas échéant), les agents concernés ayant à nouveau 25 jours de congés annuels. Libre à eux, ensuite, de poser des congés le lundi de la Pentecôte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Demande de subvention Amendes de Police pour des traçages de passages piétons et pour l'acquisition de panneaux signalétiques.

M. Bérenger expose le projet de traçage de passages piétons et d'acquisition de panneaux de signalétique dans le cadre de la dotation des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Demande de dotation cantonale pour le parking des Flogères

Le Maire rappelle qu'à la suite de l'achat de terrain à M. Mettra, le parking des Flogères a été aménagé par l'entreprise Missolin pour 12 710 € HT. Il est proposé de demander au Conseil départemental une subvention au titre de la dotation cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Convention 2015 avec l'épicerie sociale

Comme chaque année, le Maire propose de renouveler la convention Épicerie sociale avec le CCAS² de Nyons, afin d'en faire bénéficier les villageois démunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Abonnement à l'assainissement à terme échu à compter du 1^{er} janvier 2015

Le Premier Adjoint rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'alimentation en eau potable est assurée par le SIVU³ du Rieu, qui perçoit, pour le compte de Mirabel, la redevance d'assainissement sur les usagers. Le logiciel de facturation rend très difficile de gérer les

² CCAS : Centre communal d'Action sociale.

³ SIVU : Syndicat intercommunal à Vocation unique.

abonnements payés à l'avance, plus facile de gérer les abonnements payés à terme échu. De plus, un abonnement payé à l'avance rend, en cas de départ en cours de semestre, nécessaire de rembourser dans bien des cas l'utilisateur. Aussi il est proposé de décider que l'abonnement à l'assainissement sera payable à terme échu à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il rappelle que l'abonnement à l'assainissement est de 12,50 € par semestre. Il précise que le passage du paiement de l'abonnement à l'avance au paiement à terme échu est irréversible. Enfin, notons que le coût budgétaire de ce passage est, une seule fois, de 9500 € (à l'avantage des Mirabelais), pris sur l'excédent budgétaire 2015 (26 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Mise en place de la possibilité de payer par TIPI⁴ à compter du 1^{er} janvier 2016 les factures de cantine

Le Premier Adjoint expose que, pour les parents inscrivant leurs enfants à la cantine à des jours fixes (tarifs 1^o et 2^o du projet de règlement de la cantine), une facture sera émise pour chaque période entre des vacances. Il est proposé de leur permettre de payer cette facture sur internet dès janvier 2016. La mise en place technique de ce mode de paiement nécessite de prendre une délibération un semestre à l'avance. Les parents pourront toujours payer, s'ils préfèrent, par chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Modification de l'arrêté constitutif de la régie cantine

Le Maire expose que, le projet de règlement de la cantine ayant été adopté, la régie de la cantine ne concernera plus que la vente des tickets pour les repas occasionnels (les repas réguliers étant payés sur facture). Il est alors proposé de modifier en conséquence l'acte constitutif de la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Tarifs municipaux

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de repas à compter de la rentrée 2015-2016 :

- tarif : 1^o 2,60 €, 2^o 2,80 €, 3^o 3,00 €
- tarif adulte : 5,00 €
- tarif des communes extérieures : + 0,5%, taux d'inflation 2014.

Mise à jour de l'agenda d'accessibilité

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la mise à jour de l'agenda pour l'accessibilité des ERP⁵ aux personnes handicapées, réalisé en décembre.

Horaires de la mairie du 1^{er} juillet au 31 août

Le Maire propose de réduire pendant cette période les horaires d'ouverture de la mairie : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 à 12 heures ; vendredi de 13 heures 30 à 15 heures 45 ; fermée le mardi toute la journée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA

⁴ TIPI : Titre de Paiement par Internet.

⁵ ERP : Établissement recevant du public.

ALLAIS Stéphane		DUVAL Franck	
BÉRENGER Guy		FÉRIAUD Martine	
BOREL Marinette		GIOVANELLI Anne	
BRÉMOND Michel		MONTAUD Stéphanie	
BRUSSEAU Francis		PASCAL Jean-Louis	
CORBEL Jean-Marc		PONZO Nicolas	
CORNILLAC Christian		REYNIER Laurence	Absente
DIASPARRA Anna- Corinne		TROLET Élisabeth	
DONZET Laurent		ZAMORA Nathalie	
DUPRAT Brigitte			